

La demande d'agrément doit impérativement être introduite sur les formulaires en néerlandais. La présente traduction est uniquement destinée aux demandeurs francophones afin de les aider à compléter les formulaires.



Réservé au secrétariat	
Numéro du dossier	
Nom	
Date réception	
Déclaré complet	
Date agrément	

Dossier de demande personne physique acheteur de bois

Table des matières

1. Demande d'agrément	p. 2
2. Activités de l'entreprise	p. 3
3. Déclaration	p. 4
4. Police d'assurance responsabilité civile	p. 4
5. Engagement à suivre une formation permanente	p. 4
6. Extrait du casier judiciaire central	p. 4

Remarques importantes:

1. Le présent règlement s'applique uniquement aux acheteurs de bois qui achètent annuellement une quantité de bois supérieure à 50 m³, en forêt publique en région flamande.
2. L'agrément est valable pour une période de 5 ans.
3. La carte d'agrément est valable pour une année civile et sera renouvelée annuellement. Le détenteur d'un agrément est tenu de remettre annuellement les documents suivants au secrétariat : attestations d'assurance responsabilité civile, attestation de suivi d'une formation permanente,
4. Le détenteur d'un agrément est obligé de transmettre au secrétariat, sans délai et par lettre recommandée, toute modification des données de son dossier.

1. Demande d'agrément

(REEMPLIR EN MAJUSCULES)

Nom:

Rue: n° Boîte:

Code postal: Commune:

Tél.: GSM:

Fax: E-mail:

Numéro d'entreprise:

Ou numéro de registre commercial:

N°. TVA:

demande par la présente à être agréé en tant qu'acheteur de bois, conformément l'arrêté du Gouvernement flamand du 8 novembre 2002 (Moniteur belge du 18 décembre 2002), et déclare avoir pris connaissance du contenu de ce dossier de demande, tel qu'il figure à la p. 1.

Nom:

Date:

Signature:

3. Activités de l'entreprise et activités réalisées dans l'exploitation forestière

					Activité
<p>le personnel inscrit:personnes (à l'exception du demandeur)</p> <p>Remarques: A = demandeur Toute personne mentionnée dans le tableau recevra une carte</p>					Commerce de bois
	Nom + prénom	Rue + n° + boîte	Code postal + commune	Date de naissance	
A					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

3. Déclaration

Le soussigné, comme mentionné au point 1 à la page 2 du présent dossier, s'engage à:

- respecter les conditions de vente et la législation forestière
- lorsqu'il est fait appel à des sous-traitants pour l'exécution d'activités d'exploitation forestière, ne les faire exécuter que par des personnes agréées.

Date:

Nom:

Signature:

4. Police d'assurance responsabilité civile

A joindre:

- une attestation de la police d'assurance responsabilité civile avec la mention du montant assuré.

5. Formation permanente

En tant qu'acheteur de bois agréé, vous et votre personnel êtes tenus de suivre au moins une journée de formation¹ par an. Cette journée de formation annuelle est obligatoire pour le maintien de votre agrément en tant qu'acheteur.

Le soussigné, comme mentionné au point 1 à la page 2 du présent dossier, s'engage à remettre annuellement au secrétariat un aperçu des formations suivies par lui-même et son personnel.

Pour accord,
Signature:

6. Extrait du casier judiciaire central

A joindre: l'attestation de Bonne vie et moeurs².

¹ Une liste des journées de formation peut être obtenue auprès du secrétariat.

² Adresser personnellement une demande à la commune ou à la police. Motif : commerce de bois